Avis de Course

*Régate de « **Mise en Bouche** »*
*Dates : **23 et 24 avril 2016***
*Zone : **Pertuis d'Antioche et Pertuis Breton***
*Organisateur : **Yacht Club Classique***
Grade : 5B

1. RÈGLES

Le Yacht Club Classique organise la régate de « Mise en Bouche » pour les Yachts Classiques, régie par :

1.1. Les *Règles de Course à la Voile* ISAF (RCV), et le *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV chapitre 2,

1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,

1.3. Les règlements fédéraux FFV,

1.4. Le règlement des régates classiques du CCMA,

1.5. Les règles de la Jauge Classique JCH,

1.6. Les instructions de course,

En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile : Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice de la régate.:

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. Admissibilité

La régate est ouverte à tous les bateaux des **Classes 1, 2, 3 des Yachts Classiques** telles que définies dans le règlement en vigueur du **CCMA**. Ces bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une navigation à plus de 6 miles d'un abri et équipés d'une **VHF** fixe de 25W en état de marche.

3.2. Inscriptions

a) **Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site du YCC avant le 16 avril 2016 en fournissant toutes les informations demandées.** (Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC)

b) **Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.**

c) La confirmation des inscriptions se fera le 22 avril 2016 entre 18h et 20h à la maison du YCC.

Rappel : un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne doit pas participer à la régate.

Les concurrents doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription les documents suivants :

Pour chaque membre de l'équipage :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (une licence FFVoile pourra être prise au YCC sur présentation du certificat médical) ;
- une autorisation parentale pour les mineurs ;

Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau ;
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de la confirmation de leur inscription les documents suivants rédigés en français ou en anglais :

Pour chaque membre de l'équipage :
- le justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ;
- une autorisation parentale pour les mineurs ;
- Un certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'euros :

Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Pour le bateau	Plein tarif	Tarif réduit (inscription avant le 8 avril)
L inférieur à 8m	42€	35€
L de 8m à 11.99m	48€	40€
L de 12m à 14.99m	54€	45€
L 15m et plus	60€	50€

Pour les prestations à terre : petit déjeuner, repas à Ars en Ré	Plein tarif	Tarif réduit (inscription avant le 8 avril)
Par personne	24€	20€

5. PROGRAMME

Vendredi 22 avril 2016 à partir de 18h à la maison du YCC :

- Confirmation des inscriptions
- Briefing des skippers pour les régates du 23 et 24 avril

Samedi 23 avril 2016

- Petit déjeuner de 7h00 à 8h00 à la maison du YCC
- **Mise à disposition du comité de course à 9h30** à proximité de la bouée Ouest Minimes
- Régate vers le port d'Ars en Ré
- Amarrage au port d'Ars en Ré et dîner des équipages au Cercle Nautique d'Ars en Ré.

Dimanche 24 avril 2016

- **Mise à disposition du comité de course à 8h30**
- Régate vers La Rochelle
- Proclamation des résultats à partir de 18h30 à la maison du YCC.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course type sont disponibles sur le site web du YCC :
http://www.yachtclubclassique.com

Les annexes aux instructions de course seront remises lors de la confirmation de l'inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours sont du type côtier dans la baie de La Rochelle, le Pertuis d'Antioche et le Pertuis Breton. Les marques de parcours seront précisées dans les annexes aux instructions de course.

8. CLASSEMENT et PRIX

- **1 course** doit être validée pour valider la compétition.
- Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait avec le coefficient Ftc JCH de chaque bateau.
- La flotte sera divisée en 2 groupes d'au moins 6 bateaux chaque: Petits bateaux et Grands bateaux.
- Un classement sera fait pour chaque groupe et des prix remis.
- Cette épreuve est prise en compte pour le **Classement annuel CCMA**.
- Cette épreuve attribue des points pour le **Trophée Jean-Claude Langlois**.
- lors de la proclamation des résultats, un prix sera remis à chaque concurrent qui termine l'épreuve.

9. SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;

Les concurrents doivent tout faire pour éviter l'abordage d'un autre concurrent ;

Les concurrents doivent veiller le canal VHF de course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;

Les équipages sont tenus de porter leur dispositif de flottabilité individuel lorsque le comité de course arbore le Pavillon Y ou le demande par VHF sur le canal de course ;

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit, ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables simultanément par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à l'usage des téléphones portables ou autres dispositifs de télécommunication.

10. DÉCISION DE COURIR

Rappel de la règle 4 du chapitre 1 des RCV : La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. 22	**05h32**	**5,85m**	**84**
	12h00	1,36m	
	17h44	**5,93m**	**85**
	00h15	1,35m	
Sam. 23	**06h00**	**5,88m**	**85**
	12h32	1,37m	
	18h13	**5,94m**	**85**
	00h47	1,35m	
Dim. 24	**06h28**	**5,83m**	**84**
	13h03	1,45m	
	18h42	**5,87m**	**82**

Heures d'ouverture des passerelles et portes des bassins de La Rochelle sur demande à la Capitainerie (éclusier : 06 16 46 60 26 ; bureau du vieux port : 06 03 54 00 57, VHF canal 9). Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h après Pleine Mer.

12. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.
Laureen Donizeau : secretariat@yachtclubclassqiue.com tél : 05 46 50 02 75
Robert Lainé : regates@yachtclubclassique.com